ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION
LES COUPES SÉLECTIVES

CONTEXTE

RTE mandate périodiquement des entreprises qualifiées pour effectuer sous les lignes électriques des travaux d'élagage, d'abattage, de débroussaillage, avec pour objectifs :

> Assurer la continuité de l'alimentation en électricité

> Veiller à la sécurité des personnes et des biens à proximité du réseau électrique aérien

> Respecter les milieux naturels et les paysages

DÉFINITION

> **La coupe sélective consiste** à couper manuellement dans un taillis ou une futaie, uniquement la végétation dont la hauteur à maturité n'est pas compatible avec la ligne. Toutes les essences compatibles doivent être conservées afin de garder un couvert végétal sous la ligne.

> **Au fil du temps**, les essences buissonnantes vont créer un couvert dense, occuper l'espace et capter la lumière, et les ligneux de haute tige seront de moins en moins nombreux : les coupes sélectives vont s'espacer dans le temps.

AVANTAGES

> **Aspect économique :**

A terme, quasiment plus aucun entretien ne sera réalisé

> **Aspect environnemental :**

. Limiter la multiplication des espèces végétales exotiques envahissantes
. Maintien d'une végétation arbustive très favorable à la faune (lieu de repos, d'alimentation et de reproduction)
. Eviter l'érosion
. Eviter le tassement des sols dû à la mécanisation

> **Aspect visuel :**

On conserve un couvert végétal, en excluant les coupes rases

LEXIQUE

Taillis : Arbres de petite dimension obtenus de rejet de souches (Ø inférieur à 15 cm) • **Futaie** : Ensemble d'arbres provenant de semis ou de plantation (Ø inférieur à 15 cm) • **Essences** : Espèce ou variété d'arbres poussant en forêt, en plantations ou en haie • **Couvert végétal** : Désigne un ensemble de végétaux recouvrant le sol de manière permanente ou temporaire

fête de la nature

Rte